

Le vendredi 28 octobre 2011

Accueil > Nouvelles > Judiciaires

RÉSEAUX SOCIAUX

- Facebook
- Twitter

**NOUVELLES**

- Actualités
- Agroalimentaire
- Argent
- Environnement
- Faits divers
- Judiciaires
- Politique
- Vos communiqués
- Caricatures

VIDÉOS

- Vidéos

SPORTS

- Actualités sportives

**ARTS ET
SPECTACLES**

- Actualités culturelles

CHRONIQUEURS

- Pierre Lambert
- Courrier du lecteur
- Éditorial

LE JOURNAL

- Direction et rédaction
- Publicité
- Distribution

COMMENTAIRES

- Communiquez avec nous

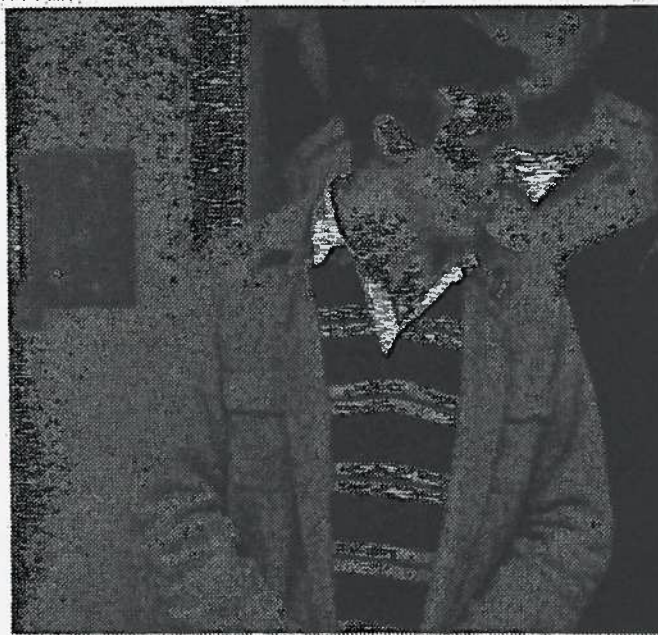
Lisez tous nos
journaux ici

Nouvelles insolites
de partout au Québec

Lukian remis en liberté

GUY LATOUR

Judiciaires - Publié le 28 octobre 2011 à 00:00



SONY DSC

Benjamin Lukian, ce jeune homme accusé du meurtre non prémédité d'une adolescente de 16 ans, a été remis en liberté en attendant son procès.

Lors d'une brève audience qui s'est tenue devant la juge Johanne Saint-Gelais de la Cour supérieure, le 20 octobre dernier au Palais de justice de Joliette, la couronne a indiqué qu'il n'y avait pas de consentement dans la requête présentée par l'avocat de l'accusé, mais qu'elle ne la contesterait pas.

Le père de l'accusé a dû déposer une somme de 20 000 \$ pour permettre à Lukian de reprendre sa liberté. De plus, le suspect 21 ans de Rawdon devra respecter un couvre-feu entre 21 h et 7 h, sauf pour fin de travail.

Benjamin Lukian ne pourra également quitter le Québec durant les procédures judiciaires; il doit aussi remettre son passeport.

Il lui sera interdit de communiquer de quelque façon que ce soit avec une quinzaine de témoins de cette affaire. Il ne pourra également consommer de l'alcool ni posséder aucune arme.

«Mon client est heureux de pouvoir goûter à nouveau à sa liberté. C'est un garçon issu d'une bonne famille. Le processus judiciaire va maintenant suivre son cours», a commenté Me Éric Sutton, l'avocat du suspect, à sa sortie du tribunal.

Le 13 octobre, Lukian avait été accusé du meurtre non prémédité de Marilou Borduas de Chertsey. Le 10 septembre dernier, l'adolescente est décédée après avoir reçu une roche sur la tête alors qu'elle se trouvait dans un véhicule sur le chemin du Lac Brennan.

Le retour de M. Lukian devant le tribunal est prévu pour le 30 novembre pour la forme.